



AGENDA 21 VALLON

Dans quel but ?

Regrouper des citoyens ou des acteurs du développement local, intéressés par l'évolution de la commune dans une démarche de Citoyenneté Participative.

Comment adhérer à l'association ?

Tout citoyen habitant Vallon Pont d'Arc ou impliqué dans le développement local de Vallon peut adhérer à AGENDA 21 VALLON après signature de la charte éthique.

Quel est son rôle ?

- * Appréhender les problèmes liés au développement durable dans une démarche AGENDA 21 dans l'esprit du document « Cadre de travail » déjà adopté par le groupe Agenda 21 de Vallon.
- * Anticiper et compléter la réflexion des élus.

Quels sont les objectifs ?

- * Favoriser des analyses approfondies des problèmes qui se posent à la commune.
- * Elaborer des propositions.
- * Emettre des avis ou critiques sur des thèmes intéressants la vie de la commune

Fonctionnement

Le fonctionnement est celui d'une Association classique, loi de 1901.

Des groupes de travail spécifiques sont organisés sur des sujets proposés par les adhérents et validés par le Conseil d'Administration. Ils sont composés d'adhérents et peuvent bénéficier du concours de personnalités extérieures compétentes.

Des conférences publiques, faites par des experts extérieurs, pourront être organisées pour approfondir les connaissances.

Chaque adhérent sera informé par courrier électronique des délibérations et activités effectuées ou en perspective.